

Soutien à Kaï et toutes les victimes de la répression anti-syndicale dans l'Education Nationale : journée d'action le 11 octobre

RDV 🇫🇷 **11 octobre : 12h30 devant le Rectorat à Strasbourg – 6 rue de la Toussaint**

Dimanche 4 septembre, Kaï Terada, co-secrétaire départemental de SUD éducation 92 et enseignant au lycée Joliot-Curie de Nanterre (92), s'est vu notifié par le rectorat une suspension de 4 mois. Jeudi 22 octobre, au lendemain d'un rassemblement d'ampleur devant le ministère, Kaï recevait du rectorat son arrêté d'affectation dans un établissement, rendant effective la "mutation dans l'intérêt du service" dont il fait l'objet.

Il s'agit manifestement d'un nouveau cas de répression anti-syndicale. Les justifications données par le rectorat à sa mutation mentionnent notamment le fait que son militantisme déborde « l'exercice normal d'une activité syndicale ». Et effectivement, Kaï est bel et bien un militant syndical actif au niveau local, régional comme national, depuis de nombreuses années : c'est cela qui a motivé l'administration à engagé des poursuites contre lui.

Avec Macron, la répression anti-syndicale a pris une ampleur inédite, dans les rassemblements, manifestations, et dans les établissements scolaires **y compris dans notre académie**. La mobilisation contre la mise en place des E3C en 2019 a entraîné une vague de répression très forte, contre les personnels et les lycéen-e-s. dont les cas les plus emblématiques ont été ceux du lycée de Melle (79) et du lycée Blaise Pascal de Clermont-Ferrand (63). Nos organisations s'étaient fortement mobilisées pour soutenir les collègues.

La répression contre Kaï Terada s'inscrit également dans une vague de procédures de mutations "dans l'intérêt du service", en réalité des opérations de répressions anti-syndicales déguisées. Celles-ci, facilitées par la loi de transformation de la Fonction publique de 2018, sont devenues un outil, pour la hiérarchie administrative, pour se débarrasser à peu de frais des enseignant-es syndicalistes, sans procédure contradictoire. C'est bien souvent le "climat" de l'école ou de l'établissement qui est invoqué de manière abusive. Cette vague de répression se poursuit donc avec Ndiaye. Elle doit cesser définitivement : les droits syndicaux, le droit de grève et de manifestation ne doivent en aucun cas être entravés.

Nous exigeons que Kaï Terada soit rétabli immédiatement dans ses fonctions et que le motif de la suspension lui soit communiqué. Nous dénonçons cette tentative d'intimidation contre l'exercice du droit syndical.

C'est pourquoi nos organisations appellent l'ensemble des personnels à participer massivement à cette journée d'action en soutien à Kaï Terada et contre la répression anti-syndicale dans les territoires.